

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 09 JUILLET 2010

Etaient présents : MM LAYMOND J. SARTORIUS H. LAYMOND M.
FORT C. PLOCHBERGER-PERRUS T. PUGIN J.L. ROUSSEL W.
VIBERT D.

Etaient excusés : BOSSU B. GOMBERT J.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR :** - DIA
- RAPPORT SUR L'EAU
- ACHAT TERRAIN ALESSIO
- POSTE 3^{ème} ADJOINT
- DEMANDES DE SUBVENTIONS
- AFFAIRES DIVERSES

DIA

Le Maire présente au Conseil Municipal deux Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les parcelles :

- A 987 sise à La Bottelière appartenant à M et Mme Milandri :

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, ne souhaite pas préempter mais demande à M le Maire de se rapprocher des futurs acquéreurs pour négocier la vente d'une bande de terrain au droit du Sècheron dans la continuité du terrain cédé par les propriétaires amont pour réaliser la protection des habitations, et la vente des parcelles A 1061 et 3260.

- A 1882 et 2425 sises à Sainte-Hélène appartenant à M Chenal

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

RAPPORT SUR L'EAU

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2009.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, émet un avis favorable au rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

ACHAT TERRAIN ALESSIO

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet de régularisation d'un parking et l'aménagement d'un chemin piéton au Bourjaillet.

Il informe l'Assemblée des résultats des négociations avec M et Mme Alessio concernant la vente des emprises s'exerçant sur leur propriété, à savoir :

- parcelle A 2586 : 153 m²
- parcelle A 2173 : 4 m²

Il présente un projet de promesse de vente pour un prix calculé de la manière suivante :

- 157 m² x 12.50 € = 1962.50 €
- Indemnités pour création de servitudes : 500 €

Soit pour un montant total de 2462.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- par 7 voix pour, 1 voix contre accepte l'achat des terrains nécessaires pour la somme de 1962.50 €
- à l'unanimité accepte le paiement des indemnités pour création de servitudes pour un montant de 500 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POSTE 3^{ème} ADJOINT

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil que, suite au décès de Guy Battentier, le poste de 3^{ème} Adjoint est vacant.

Il donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Sous-Préfecture informant de la nécessité pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir du poste de troisième adjoint.

Il précise au Conseil qu'il peut décider de ne pas pourvoir au remplacement de ce poste à partir du moment où le minimum prévu à l'article L 2122.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir un poste d'adjoint est réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste de 3^{ème} Adjoint.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT SORTIE VC 2 SUR LA RD 95

Le Maire rappelle au Conseil que le Hameau de Sainte-Hélène est actuellement desservi dans sa partie amont par un chemin empierré situé en pied de talus de la RD 95.

Il précise à l'Assemblée que cette sortie est actuellement peu utilisée par les riverains du fait de sa localisation et du manque de perception et de visibilité en bordure de la RD 95.

Il propose au Conseil d'aménager cette sortie de la VC 2 sur la RD 95 en modifiant ce carrefour en le décalant à l'aval de la RD 95 et en lui conférant des caractéristiques dimensionnelles qui permettent de le rendre perceptible par l'ensemble des usagers.

Il informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux d'un montant de 94 000 € HT dans le cadre du F.D.E.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.E.C., autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT PARKING AUTOUR DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil le projet de réaliser des parkings au-dessus et en dessous de la mairie.

Il précise à l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux, d'un montant de 120 000 € HT, dans le cadre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

AFFAIRES DIVERSES

DEGATS FOUR A PAIN

Le Maire informe le Conseil que lors de la location de la salle polyvalente du 19 juin, des graviers ont été jetés dans la cheminée du four à pain et précise que la remise en état du four a nécessité 2 heures de travail.

Il propose à l'Assemblée de facturer au responsable des dégâts le temps de travail des employés communaux, soit la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte la proposition de facturer la somme de 50 € autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

PAIEMENT BOIS D'AFFOUAGE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil l'obligation d'effectuer une corvée d'une demi-journée pour les affouagistes et précise que les participants devront être couverts par une assurance personnelle dégageant la commune de toute responsabilité en cas d'accident. Il propose à l'Assemblée de demander une participation financière aux affouagistes absents lors de cette demi-journée ou qui ne souhaitent pas effectuer la corvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte la proposition du Maire, fixe le montant de la participation financière à 25 €.

REGLEMENT ESPACE JEUX

Le Maire informe les Membres du Conseil des nombreuses plaintes déposées en Mairie concernant les nuisances engendrées par l'aire de jeux. Il propose à l'Assemblée de modifier l'article 4 du règlement et d'interdire l'accès à l'espace jeux à partir de minuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de modifier l'article 4 du règlement de l'utilisation de l'espace jeux.

RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe les Membres du Conseil de la possibilité de recruter un agent technique dans le cadre des C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Il précise à l'Assemblée que le C.A.E. qui permet de favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans, présente un avantage pour l'employeur par la prise en charge du salaire à 90 % par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de recruter un Adjoint Technique dans le cadre du C.A.E., autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

PROJET D'EXTENSION – RESTRUCTURATION DU CENTRE DE SECOURS DE MOUTIERS

Le Maire présente aux Membres du Conseil le projet d'extension et de restructuration du C.S.P. de Moûtiers.

Il informe l'Assemblée que les travaux seront financés à hauteur de 50 % par le Département et 50 % par les 12 communes qui dépendent du Groupement.

Il précise que les critères retenus pour la participation de chaque commune sont :

- la population DGF
- le nombre d'interventions
- le potentiel fiscal

soit pour la commune de LE BOIS un montant de 28 579.35 €.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le _____ à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le

Le Maire,

J. LAYMOND.